



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 9 juin 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF MINI-SÉJOURS VILLE, VIE, VACANCES POUR 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 1^{er} juin 2023 ;

VU le rapport de Frédéric MOREIRA indiquant que les mini-séjours Ville, Vie, Vacances s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et s'adressent aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficulté, issus prioritairement des quartiers Politique de la Ville ;

CONSIDERANT que ces mini-séjours visent à favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant l'accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs dans une démarche de prise en charge éducative pendant les vacances scolaires ;

CONSIDERANT qu'en 2023, la Municipalité proposera deux mini-séjours de six jours chacun dont un pour les 11/14 ans du 24 au 29 juillet 2023, et un pour les 15/17 ans du 31 juillet au 5 août 2023, à Fort Boyard et à la réserve naturelle de Lilleau des Niges ;

CONSIDERANT que chaque séjour concernera 7 jeunes encadrés par 2 animateurs ; que l'hébergement s'effectuera dans une auberge de jeunesse en demi-pension ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de ces deux mini-séjours est de 8 113,53 euros (dont 3 038,09 euros de frais de personnel), financés par la commune pour 4 945,81 euros, l'ANCT pour 1 907,72 euros et une participation des familles de 1 260 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement du dispositif Ville, Vie, Vacances 2023 tel que présenté ci-dessus ;

FIXE le montant de la participation des familles à 80 euros par enfant pour les séjours destinés aux 11/14 ans et à 100 euros par enfant pour les séjours destinés aux 15/17 ans ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter une subvention de 1 907,72 € (mille neuf cent sept euros et soixante-douze centimes) auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/06/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Harielle LESUEUR